

DECISION DG n°2018-84

Du **12 AVR. 2018** portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale
de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
- VU** la décision DG n°2016-172 du 4 mai 2016 portant désignation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2016-205 du 22 juin 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles L.5313-1 à L.5313-3 et R.5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent :

Madame Anne-Sophie JOURDE
à compter du 4 mai 2018

docteure en pharmacie

Monsieur Olivier DIBY
à compter du 22 juin 2018

docteur en médecine

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le

12 AVR. 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général